



## **BALLAD®**

Version 0.0 (remplace: Version 2.0)

Date de révision 07.08.2017

Réf. 130000123815

Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations de la France et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : BALLAD®

Synonymes : DPX-RNP31  
C12810098

#### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Fongicide

#### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : DuPont Solutions (France) S.A.S.  
22, rue Brunel.  
75017 Paris  
France

Téléphone : +33 (0) 1 56 60 47 00

Téléfax : +33 (0) 1 56 60 47 01

Adresse e-mail : sds-support@che.dupont.com

#### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

|| +(33)-975181407 (CHEMTREC)

Téléphone en cas d'urgence ORFILA: +33 (0) 145 42 59 59 (centre anti-poison)

|| Les centres antipoisons sont susceptibles de posséder les informations requises pour les produits conformément au règlement (CE) no 1272/2008 et à la législation nationale.

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Il ne s'agit pas d'une substance ou d'un mélange classé, conformément à la réglementation (CE) n°1272/2008.

#### **2.2. Éléments d'étiquetage**

Il ne s'agit pas d'une substance ou d'un mélange classé, conformément à la réglementation (CE) n°1272/2008.



## BALLAD®

Version 0.0 (remplace: Version 2.0)  
Date de révision 07.08.2017

Réf. 130000123815

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).

### 2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Numéro d'enregistrement	Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008 (CLP)	Concentration (% m/m)
-------------------------	---	-----------------------

#### Bacillus pumilus, souche QST2808

		1,435 %
--	--	---------

Les produits mentionnés ci-dessus sont en conformité avec les obligations d'enregistrement du règlement REACH; le(s) numéro(s) d'enregistrement peut(vent) ne pas être fourni(s) car la (les) substance(s) est (sont) exempté(es), n'est (n'ont) pas encore été enregistré(es) ou a (ont) été homologué(es) dans le cadre d'un autre processus réglementaire (biocides, produits phytosanitaires), etc.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.
- Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Contact avec les yeux : Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- Ingestion : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Si la victime est consciente: Se rincer la bouche à l'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau.



## **BALLAD®**

Version 0.0 (remplace: Version 2.0)  
Date de révision 07.08.2017

Réf. 130000123815

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes : Aucun cas d'intoxication chez l'homme n'est connu et la symptomatologie de l'intoxication expérimentale n'est pas connue.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre chimique sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

: (pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Contrôler l'accès à la zone. Garder les personnes à l'écart de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**



## BALLAD®

Version 0.0 (remplace: Version 2.0)  
Date de révision 07.08.2017

Réf. 130000123815

Précautions pour la protection de l'environnement : Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Si la zone de déversement est poreuse, la matière contaminée doit être récoltée pour être ensuite traitée ou éliminée. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Méthodes de nettoyage - déversement mineur Enlever avec un absorbant inerte. Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Méthodes de nettoyage - déversement important Eviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13). Les déversements importants devraient être récupérés mécaniquement (par pompage) pour être éliminés. Récolter les fuites de liquide dans des conteneurs scellables (métal/plastique). Collecter et contenir l'absorbant contaminé et endiguer la matière pour élimination.

Autres informations : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Voir section 13 pour des instructions sur l'élimination.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

A n'utiliser que conformément à nos recommandations. N'utiliser que du matériel propre. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Porter un équipement de protection individuel. Équipement de protection individuel, voir section 8. Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploi. Utiliser le plus tôt possible la solution de travail préparée - Ne pas stocker. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Pour éviter l'ignition des vapeurs



## BALLAD®

Version 0.0 (remplace: Version 2.0)  
Date de révision 07.08.2017

Réf. 130000123815

par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Autres données : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits phytopharmaceutiques visés par le Règlement (CE) no 1107/2009 .

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Si la sous-section est vide, aucune valeur n'est applicable.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Utiliser une ventilation suffisante pour maintenir l'exposition des employés au-dessous des valeurs limites recommandées.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes. Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains : Matériel: Caoutchouc nitrile  
Épaisseur du gant: 0,3 mm  
Longueur des gants: Type de gants standards.  
Indice de protection: Classe 6  
Temps d'utilisation: 8 h  
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si



## BALLAD®

Version 0.0 (remplace: Version 2.0)  
Date de révision 07.08.2017

Réf. 130000123815

ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Les manchettes de moins que 35 cm de long doivent être portées sous les manches de la combinaison. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection de la peau et du corps : Activités de fabrication et de transformation: Vêtement complet Type 5 (EN 13982-2)

Les Personnes affectées aux Mélanges et aux Chargements doivent porter: Vêtement complet Type 5 + 6 (EN ISO 13982-2 / EN 13034) Tablier en caoutchouc Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345).

Application par pulvérisation - extérieur: Tracteur / pulvérisateur avec hotte d'aspiration: Pas de protection individuelle pour le corps normalement requise.

Tracteur / Pulvérisateur sans cabine: Application basse: Vêtement complet Type 6 (EN 13034) Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345).

Application hauteur moyenne: Vêtement complet Type 5 + 6 (EN ISO 13982-2 / EN 13034) Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345).

Pulvérisateur à dos: Application basse: Vêtement complet Type 6 (EN 13034) Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345).

Équipement de protection individuel requis pour une entrée anticipée: Vêtement complet Type 6 (EN 13034) Gants Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345).

Pour optimiser l'ergonomie il peut être recommandé de porter des sous-vêtements en coton lors de l'utilisation de certains tissus. Prendre conseil auprès du fournisseur. Les matériaux résistants à la fois à la vapeur d'eau et à l'air maximisent le confort lors du port du vêtement. Ces mêmes matériaux doivent être assez résistants afin de garantir l'intégrité ainsi que le niveau de protection lors de l'utilisation. La résistance du tissu à la perméation doit être vérifiée indépendamment du "type" de protection recommandée, ce afin d'assurer un niveau approprié de performance du matériel en adéquation avec l'agent et le type d'exposition.

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse utilisée sur le lieu de travail. Inspecter tous les vêtements de protection contre les agents chimiques avant leur utilisation. En cas de dommage chimique ou physique, ou en cas d'une contamination, les vêtements et les gants doivent être remplacés. Seuls les travailleurs protégés peuvent se trouver dans la zone pendant l'application.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Entreposer séparément les vêtements de travail. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après



## BALLAD®

Version 0.0 (remplace: Version 2.0)  
Date de révision 07.08.2017

Réf. 130000123815

manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Pour protéger l'environnement, enlever et laver tout équipement protecteur contaminé avant la réutilisation. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Protection respiratoire : Activités de fabrication et de transformation: Demi-masque avec filtre à particules FFP1 (Norme Européenne 149).

Les Personnes affectées aux Mélanges et aux Chargements doivent porter: Demi-masque avec filtre à particules FFP1 (Norme Européenne 149).

Application par pulvérisation - extérieur: Tracteur / pulvérisateur avec hotte d'aspiration: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Tracteur / Pulvérisateur sans cabine: Application basse: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Application hauteur moyenne: Demi-masque avec filtre à particules FFP1 (Norme Européenne 149).

Pulvérisateur à dos: Application basse: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Application hauteur moyenne: Demi-masque avec filtre à particules FFP1 (Norme Européenne 149).

Application mécanique automatisée par pulvérisation en tunnel fermé : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur	: brun, brun clair
Odeur	: légèrement aigre
Seuil olfactif	: non déterminé
pH	: 4,7 à 10 g/l , Méthode: CIPAC MT 75
Point de fusion	: non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	: > 100 °C
Point d'éclair	: > 100 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ce produit n'est pas inflammable.
Décomposition thermique	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-réactif.
Température d'auto-inflammabilité	: > 22 °C



## BALLAD®

Version 0.0 (remplace: Version 2.0)

Date de révision 07.08.2017

Réf. 130000123815

Propriétés comburantes	: Le produit n'est pas oxydant.
Propriétés explosives	: Non explosif
Limite d'explosivité, inférieure/ Limite d'inflammabilité inférieure	: non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure/ Limite d'inflammabilité supérieure	: donnée non disponible
Densité relative	: 1,0401
Masse volumique apparente	: 0,383 g/cm <sup>3</sup> , Méthode: CIPAC MT 169
Hydrosolubilité	: dispersable
Coefficient de partage: n- octanol/eau	: Non disponible pour ce mélange.
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Taux d'évaporation	: non déterminé

### 9.2. Autres informations

Informations phys.-  
chim./autres informations : Aucune autre donnée ne doit figurer en particulier.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	: Pas de dangers particuliers à signaler.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	: Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Une polymérisation ne va pas se produire. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	: Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Protéger du gel.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	: Pas de matières à signaler spécialement.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	: On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.





## **BALLAD®**

Version 0.0 (remplace: Version 2.0)  
Date de révision 07.08.2017

Réf. 130000123815

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

##### Toxicité aiguë par voie orale

DL50 / Rat : > 5 000 mg/kg  
(Information concernant le produit lui-même) Source d'information: Données fournies par une source externe.

##### Toxicité aiguë par inhalation

CL50 / Rat : > 2,36 mg/l  
(Information concernant le produit lui-même) Source d'information: Données fournies par une source externe.

##### Toxicité aiguë par voie cutanée

DL50 / Lapin : > 5 050 mg/kg  
(Information concernant le produit lui-même) Source d'information: Données fournies par une source externe.

##### Irritation de la peau

Lapin  
Résultat: Pas d'irritation de la peau  
(Information concernant le produit lui-même) Source d'information: Données fournies par une source externe.

##### Irritation des yeux

Lapin  
Résultat: Pas d'irritation des yeux  
(Information concernant le produit lui-même) Source d'information: Données fournies par une source externe.

##### Sensibilisation

Cochon d'Inde  
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.  
(Information concernant le produit lui-même) Source d'information: Données fournies par une source externe.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

##### Danger par aspiration

Le mélange n'a pas de propriétés associées avec le risque d'aspiration.



## **BALLAD®**

Version 0.0 (remplace: Version 2.0)  
Date de révision 07.08.2017

Réf. 130000123815

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### **12.1. Toxicité**

Toxicité chronique pour les poissons

NOEC / 30 jr / Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 26000000 CFU/mL  
Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

NOEC / 21 jr / Daphnia magna (Grande daphnie ): 230000000 CFU/L  
Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité

donnée non disponible

#### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation

donnée non disponible

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

Mobilité dans le sol

Ce produit ne devrait pas être mobile dans les sols.

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Évaluation PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
/ Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

#### **12.6. Autres effets néfastes**

##### **Information écologique supplémentaire**

Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales. Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes. Ne pas contaminer



## BALLAD®

Version 0.0 (remplace: Version 2.0)  
Date de révision 07.08.2017

Réf. 130000123815

les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### ADR

- 14.1. Numéro ONU: Non applicable  
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Non applicable  
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: Non applicable  
14.4. Groupe d'emballage: Non applicable  
14.5. Dangers pour l'environnement: aucun(e)  
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:  
Marchandise non dangereuse selon l' ADR/RID, l' ADN, le code IMDG, l' ICAO/IATA-DGR

#### IATA\_C

- 14.1. Numéro ONU: Non applicable  
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Non applicable  
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: Non applicable  
14.4. Groupe d'emballage: Non applicable  
14.5. Dangers pour l'environnement: aucun(e)  
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:  
Marchandise non dangereuse selon l' ADR/RID, l' ADN, le code IMDG, l' ICAO/IATA-DGR

#### IMDG

- 14.1. Numéro ONU: Non applicable  
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Non applicable  
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: Non applicable  
14.4. Groupe d'emballage: Non applicable  
14.5. Dangers pour l'environnement: aucun(e)  
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:  
Marchandise non dangereuse selon l' ADR/RID, l' ADN, le code IMDG, l' ICAO/IATA-DGR  
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC  
Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008. Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail. Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail. Observer la directive 98/24/CE



## BALLAD®

Version 0.0 (remplace: Version 2.0)  
Date de révision 07.08.2017

Réf. 130000123815

concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Observer la directive 96/82/CE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Observer la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif. Ce produit est en totale conformité avec la réglementation REACH 1907/2006/CE.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Se référer à l'étiquette pour les informations concernant l'évaluation de l'exposition.  
Une Evaluation de la Sécurité Chimique n'est pas exigée pour ce/ces produits  
Le mélange est homologué comme produit phytosanitaire selon le Règlement (CE) No.1107/2009.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations utilisation professionnelle

### Abréviations et acronymes

ADR	Accord européen sur le transport international des marchandises dangereuses par route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
No.-CAS	Numéro de registre du Chemical Abstracts Service
CLP	Classification, étiquetage et conditionnement
CE50b	Concentration où une réduction de 50 % de la biomasse est observée
CE50	Concentration efficace moyenne
EN	Norme européenne
EPA	Agence de protection de l'environnement
CE50r	Concentration où une inhibition de 50 % du taux de croissance est observée
EyC50	Concentration où une inhibition de 50 % du rendement est observée
IATA_C	Association internationale du transport aérien (fret)
Code IBC	International Bulk Chemical (Recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques)
ICAO	Organisation internationale de l'aviation civile
ISO	Organisation internationale de normalisation
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale médiane
DL50	Dose létale médiane
LOEC	Concentration minimale avec effet observé
LOEL	LOEL (Dose minimale avec effet observé)
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
n.o.s.	Non spécifié ailleurs
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet toxique observé
NOEC	Concentration sans effet observé
NOEL	Niveau sans effet observé
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OPPTS	Bureau de la prévention, des pesticides et des substances toxiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
STEL	Valeur limite à court terme



## BALLAD®

Version 0.0 (remplace: Version 2.0)

Date de révision 07.08.2017

Réf. 130000123815

TWA  
vPvB

Valeur pondérée en fonction du temps (TWA):  
très persistant est très bioaccumulable

### Information supplémentaire

|| Consulter les informations de sécurité de DuPont avant utilisation., Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette., ® Marque déposée de E.I. du Pont de Nemours and Company

**Note:** La classification des substances répertoriées dans l'Annexe VI du règlement CLP provient de l'évaluation sur la base des meilleures connaissances et informations disponibles au moment de sa publication ou de ses amendements ultérieurs. Les informations concernant les composants fournies dans les sections 11 et 12 de cette fiche de données de sécurité peuvent parfois ne pas correspondre à une classification juridiquement contraignante sur la base des progrès techniques et de la disponibilité des nouvelles informations.

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. L'information ci-dessus ne se rapporte qu'à la(aux) matière(s) spécifiquement désignée(s) ici et peut ne pas être valable pour cette(ces) matière(s) utilisée(s) mélangée(s) à toutes autres matières ou utilisée(s) dans tout processus ou si la matière est modifiée ou transformée, à moins que le texte ne le spécifie.